



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2024

OBJET :

DE-24-12-1-17) AMENAGEMENT DU SECTEUR 3,30 A 34 AVENUE DE
PARIS ET 1, RUE DE MONTREUIL A VINCENNES : AVIS DONNE SUR LE
LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT
PAR LE TERRITOIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. CHARDON (pouvoir à M. BENSOUSSAN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. EPINAT (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : M. GAGNY .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241219-lmc1H12662H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2024
Date de Publication : 20/12/2024

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 300-4, R. 300-4 et suivants ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°DC 2023-33 de l'établissement public territorial Paris-Est-Marne-&-Bois (EPT) en date du 18 avril 2023 confirmant par déclaration de projet, l'intérêt général du projet d'aménagement du secteur du 3, 30 à 34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil à Vincennes, donnant un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU de la commune de Vincennes, répondant aux recommandations formulées par le commissaire enquêteur et demandant à la Préfète du Val-de-Marne de déclarer d'utilité publique le projet précité ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2023/016 12 du 3 mai 2023 déclarant l'utilité publique du projet d'aménagement du secteur sis 3, avenue de Paris, 30-32-34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil à Vincennes et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Vincennes ;

Vu la délibération de l'établissement public territorial Paris-Est-Marne-&-Bois (EPT) en date du 18 décembre 2024 sur le recours à une concession d'aménagement avec transfert du risque économique à l'aménageur pour l'opération d'aménagement du secteur 3, 30 à 34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil à Vincennes ;

Considérant que les ensembles immobiliers sis 3, avenue de Paris, 30-32-34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil - sections X193 et U141, U142, U170 - forment des îlots dégradés et qu'il convient de requalifier le site en supprimant les « dents creuses » et les bâtiments vieillissants ;

Considérant que l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France est propriétaire de parcelles situées dans le périmètre de l'opération d'aménagement ;

Considérant que la requalification de ces deux ensembles immobiliers dégradés permettrait, sur les parcelles sises 30-32-34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil, la réalisation de logements sociaux et en accession, de commerces, d'un espace culturel et d'un parking, et sur la parcelle sise 3 avenue de Paris, le transfert du cinéma actuel et la réalisation d'un hôtel ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets,
Développement durable, Inclusion du 12 décembre 2024,

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20241219-lmc1H12662H1-DE Date de réception en Préfecture : 20/12/2024 Date de Publication : 20/12/2024
--

D É L I B È R E

à la majorité (5 voix contre : Mmes LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 1 abstention(s) : Mme HAUCHEMAILLE,),

ARTICLE I : Émet un avis favorable au programme de l'opération d'aménagement du secteur 3, 30 à 34 avenue de Paris et 1 rue de Montreuil à Vincennes.

ARTICLE II : Émet un avis favorable au lancement d'une procédure de concession d'aménagement avec transfert du risque économique par l'établissement public territorial Paris-Est-Marne-&-Bois afin de désigner un opérateur en charge de sa réalisation.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé